

manifeste sa préoccupation à l'égard du peuple angolais en venant en aide aux victimes des combats, le Gouvernement du Canada a fait don de 250 000 dollars à la Croix-Rouge internationale.

Afrique australe

En Rhodésie, le règlement pacifique de la situation vers lequel on s'acheminait a été gravement compromis lorsque l'unité précaire des groupes nationalistes du Conseil nationaliste africain a failli être anéantie. Néanmoins, vers la fin de l'année, le régime Smith et les dirigeants du Conseil avec, à leur tête, Joshua Nkomo, participaient à des négociations — sérieuses à ce qu'il semblait — portant sur des questions constitutionnelles et, aux Nations Unies, on finit par s'entendre sur une résolution importante. Cette résolution mettait l'accent sur le fait que le régime illégal instauré par la minorité blanche de Rhodésie était rejeté par l'ensemble des pays membres. En outre, le Canada demandait que le Conseil de sécurité entreprenne un nouvel examen des sanctions imposées en 1968 en vue d'en accroître l'efficacité et d'en élargir le champ d'application.

Fidèle à une politique qui cherche à obtenir la justice sociale par des moyens pacifiques, le Canada a condamné avec force une pratique d'Afrique du Sud qu'il considère comme la négation des droits fondamentaux de l'homme: celle de l'«apartheid» et de la discrimination raciale. Le député Louis Duclos, qui représentait le Canada lors de l'étude de cette question aux Nations Unies, a réaffirmé les positions canadiennes sur ce point et au sujet d'autres politiques du gouvernement sud-africain, dans une déclaration prononcée le 23 octobre à la trentième session de l'Assemblée générale. L'opposition du Canada à la pratique de l'«apartheid» dans les sports s'est manifestée avec vigueur au cours de 1975, lorsque le gouvernement a fait part de sa décision de ne fournir aucun appui, moral ou financier, à la participation de Canadiens à des rencontres athlétiques tenues en Afrique du Sud, et, en outre, de n'appuyer aucune rencontre athlétique

organisée au Canada avec la participation de l'Afrique du Sud.

Le Canada a continué à s'associer aux efforts déployés par les Nations Unies afin de trouver une solution pacifique et rapide au problème soulevé par le droit du peuple de la Namibie à l'autodétermination. Au printemps de 1975, M. Sean McBride, commissaire de l'ONU responsable de la Namibie, s'est rendu à Ottawa où il s'est entretenu de la situation namibienne avec M. MacEachen. Cette visite a sans doute influencé le Canada dans sa décision de fournir au Fonds de l'ONU pour la Namibie une somme de 100 000 dollars en vue de la création d'un Institut de la Namibie à Lusaka, en Zambie. Ce don est l'un des plus considérables qui aient été faits jusqu'à ce jour au profit de l'Institut, organisme destiné à préparer les Namibiens aux tâches qui les attendent dans les secteurs de l'administration et de la fonction publique à la suite de leur accession à l'indépendance.

Le Canada a organisé avec les pays du Maghreb des échanges de missions officielles permettant des consultations périodiques sur l'ensemble des relations bilatérales et sur la coopération ainsi que des échanges de missions commerciales intéressantes, en particulier, le Maroc et la Tunisie. En février, un accord a été signé avec le Maroc en vue d'établir la première liaison aérienne entre le Canada et le continent africain; il s'agit de la ligne Montréal - Casablanca.